

Délibération n° 25-135***CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du :**

27 octobre 2025

Secrétaire de séance :

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à 10 heures le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme WIART Virginie, en suite de la convocation en date du 20 octobre 2025.

Objet de la délibération

Finances – Rejets des admissions en non-valeur pour 2025.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 11

Effectif votant : 12

Etaient Présent (s):

Mme Virginie WIART, Madame Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Etaient absent(s), excusé(s), représenté(s) :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M Monsieur Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Brigitte BRACQ, **Mme Florence NOCHELSKI donne procuration à Mme CARDON.**

Par délibération n° 24-068 du 02 décembre 2024, le Conseil d'Administration a rejeté 4 listes d'admissions en non-valeur proposées par Monsieur le Receveur Municipal, une étude est en cours sur l'exercice 2025.

A ce jour, Monsieur le Receveur, présente à nouveau ces listes complétées de 6 nouvelles.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de rejeter ces listes sur l'exercice 2025 et suite à l'étude, de présenter à nouveau ces listes actualisées sur l'exercice 2026.

1. Liste N°6327380411
2. Liste N°5774100111
3. Liste N°2550770511
4. Liste N°6963931711

5. Liste N°3680480811
6. Liste N°791833011
7. Liste N°977510111
8. Liste N°5606770411
9. Liste N°5708670111
10. Liste N°3567100511

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

De se prononcer favorablement sur le rejet des admissions en non-valeur pour l'exercice 2025 et de présenter à nouveau ces listes sur l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée,



Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

